

## INTRODUCTION

# Les réformes de libéralisation agricole au Sénégal

Tarik DAHOU

Cet ouvrage poursuit la perspective d'un ensemble de publications récentes sur le Sénégal<sup>1</sup>. Dès le début des années quatre vingt dix, sous la direction de Momar-Coumba Diop, un groupe d'universitaires retrace l'évolution sociale, politique et économique du Sénégal. A travers une série d'ouvrages, les auteurs évaluent les impacts de la libéralisation, d'une part sur l'appareil d'État érigé depuis l'indépendance, d'autre part sur les évolutions de la société. Pour autant, aucun bilan systématique de la libéralisation dans le secteur agricole n'avait été entrepris. Or, malgré une urbanisation qui se poursuit à un rythme soutenu, l'agriculture continue d'occuper une place primordiale dans l'économie nationale. Le secteur primaire reste une pierre angulaire de la formation des richesses du pays.

Cependant, la part du secteur agricole dans la croissance diminue fortement. Aussi est-il important d'effectuer une évaluation transversale des mesures mises en œuvre pour le redresser. Si l'importante étude menée en 1997 par le Groupe de réflexion stratégique<sup>2</sup> (GRS) a souligné

---

1. Momar Coumba Diop a dirigé un ensemble d'ouvrages majeurs sur la situation sociale, politique et économique du Sénégal : *Sénégal. Trajectoires d'un État*, CODESRIA, Dakar, 1992 ; *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2002 ; *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002 ; *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*, Karthala, 2004. Par ailleurs, Amady Aly Dieng a édité en 2000 un ouvrage intitulé *Le Sénégal à la veille du troisième millénaire*, Paris, L'Harmattan/Forum du Tiers Monde.

2. Groupe de réflexion stratégique, *Orientations et stratégies pour une agriculture sénégalaise compétitive et durable. Rapport provisoire du groupe de réflexion stratégique à Monsieur le ministre Robert Sagna, ministre d'État, ministre de l'Agriculture*, Dakar, août 1997, 46 p.

les problèmes structurels de l'agriculture sénégalaise, il reste à se pencher sur les impacts des réformes elles-mêmes, notamment au niveau des différents secteurs et filières agricoles.

Les textes rassemblés dans ce livre dressent le bilan des réformes de libéralisation agricole entreprises par les pouvoirs publics depuis le milieu des années quatre vingt. Au-delà, les contributions suggèrent des pistes pouvant alimenter l'élaboration d'une politique agricole davantage fondée sur les réalités et les contraintes de l'agriculture sénégalaise.

Une telle entreprise doit nécessairement prendre en compte le contexte qui a mené à l'ajustement et préciser les réformes qui ont donné naissance à la Nouvelle politique agricole en 1984. L'économie arachidière est entrée progressivement dans une crise profonde au point de mener à un « malaise paysan » (Cruise O'Brien 1975). Cette impasse est visible dès la fin des années soixante et se confirme jusqu'en 1974 : elle s'illustre par une stagnation des surfaces cultivées et des rendements, et par une baisse des prix de 25 %, consécutive à la fin du soutien français aux produits arachidières.

Les tentatives de diversification de l'industrie par la substitution aux importations et de recherche d'une alternative à l'agriculture arachidière n'ont pas eu les effets escomptés. De la fin de la décennie soixante jusqu'au milieu des années soixante-dix, la balance des paiements n'a pas cessé de se détériorer, à cause de la baisse des recettes d'exportation, du renchérissement des biens d'importation et de la facture pétrolière, ce qui contribue à accroître considérablement la dette de l'État. Même si le pays a connu une accalmie au cours de la deuxième partie de la décennie soixante dix, notamment grâce à l'augmentation des recettes d'exportation due à la hausse des cours des phosphates et à l'amélioration temporaire des performances des produits arachidières (Touré 1985), la crise est durable.

L'économie est alors essentiellement stimulée par l'Aide publique au développement. Ce facteur explique que, malgré la stagnation de la croissance, la consommation finale continue de croître, surtout sous l'effet de la progression de la consommation publique<sup>3</sup> (Duruflé 1985 : 5-6). À cette période, la crise qui résulte de difficultés structurelles de l'économie sénégalaise devient particulièrement aiguë<sup>4</sup>. Les problèmes majeurs sont les suivants : une pression démographique forte, un plafonnement de la production agricole et une industrie peu productive.

---

3. Au cours des années soixante dix les dépenses budgétaires de personnel doublent, les dépenses de matériel triplent (Boye 1992).

4. À ce sujet, voir la communication de Mamoudou Touré, lors du Conseil national du Parti socialiste sénégalais du 11 mai 1985, intitulée : *Politique d'ajustement économique et financier* (Diop et Diouf 1990).

Dans ce contexte, l'entretien artificiel de la consommation à travers les dépenses publiques est intenable<sup>5</sup>. À l'exception de l'année 1972, le Sénégal a été un pays débiteur pendant toute la décennie (Boye 1992). Étant donné l'ampleur de ses déficits, le pays ne pouvait plus éviter un ajustement à son environnement. À la fin des années soixante-dix l'État adopte un plan de stabilisation (Diop 2004 : 13). La neutralisation du double déficit (interne concernant le budget de l'État et externe portant sur la balance des paiements) est le seul cheval de bataille des bailleurs de fonds lorsqu'ils préconisent les plans d'ajustement structurel. Cette crise devait entraîner une redéfinition du rôle, de la place et de la taille de l'État dans l'activité économique. Avec le partenariat des institutions financières internationales (IFI), on assiste à une privatisation qui consiste à substituer la logique de marché à la logique politique et improductive encouragée par l'État depuis le début des années soixante<sup>6</sup>.

Le Sénégal est le premier pays de l'Afrique subsaharienne à conclure un accord de facilité élargie avec le FMI et un Plan d'ajustement structurel (PAS) avec la Banque mondiale en 1980. Le PAS adopte les remèdes classiques des IFI, à savoir le rééquilibrage de la balance des paiements au moyen d'une restriction de la demande nationale par la contraction des dépenses de l'État et d'une stimulation de l'offre ciblée sur les secteurs d'exportation. Pour appuyer cette politique, une dévaluation du franc CFA doit rapprocher le taux de change de son niveau réel, mais compte tenu du refus de la France, soucieuse de préserver la stabilité de sa sphère d'influence, elle est différée.

## **La Nouvelle politique agricole et ses succédanés**

Un Plan de redressement économique et financier (PREF) est alors négocié avec les IFI pour la période allant de 1980 à 1984 afin de remédier aux difficultés de l'économie et de desserrer la contrainte financière. Mais les attermoissements dont fait preuve l'État du Sénégal dans la mise en œuvre de ce dispositif<sup>7</sup> élaboré par les IFI conduit ces dernières à appro-

---

5. Ces problèmes économiques sont bien documentés dans les rapports des bailleurs de fonds, notamment dans la synthèse effectuée par la coopération française qui chiffre avec précision les décalages récurrents entre les emplois et les ressources (Duruflé 1985).

6. Cette logique clientéliste qui guide la gestion publique et le développement rural a été étudiée pour la période d'encadrement de l'Etat (Foltz 1977/Gellar 1987/Schumacher 1975).

7. Les résistances peuvent être identifiées dans le maintien des marges des intermédiaires de la filière arachide, dans le refus de l'imposition des revenus non salariaux, dans le maintien de l'emploi public, et à la persistance des fraudes à l'importation (Duruflé 1985 : 44).

fondir les politiques de libéralisation en 1984 avec l'adoption d'un Programme d'ajustement à moyen et long termes (PALMT) couvrant la période 1985-1992 (Daffé et Diop 2004 : 102). C'est la grave crise économique, à laquelle a largement contribué l'échec d'une politique agricole tournée vers la seule culture de l'arachide, qui a conduit à la négociation de ce PAS.

Une partie de l'endettement est due aux déficits des filières agricoles et à la forte dépendance céréalière (Duruflé 1995). Alors que les rendements et les surfaces de l'arachide avaient cru entre 1945 et 1967, les superficies régressent à partir de cette date, tandis que les rendements deviennent erratiques. Les surfaces réservées à la céréaliculture (le mil et le sorgho) diminuent elles aussi, bien que les rendements s'améliorent. Seuls le maïs et le riz, encore assez peu cultivés, ont des surfaces et des rendements croissants, mais sont concurrencés par le riz importé, dont le prix est inférieur. À la fin des années soixante, le taux de croissance de la production agricole, identique à celui de la population rurale, représente en valeur encore un tiers du PIB du pays.

Les causes de cette crise agricole sont multiples. Les aléas climatiques ont tendance à accélérer la dégradation des terroirs. La série de sécheresses, entre 1968 et 1973, et la fin du soutien français à l'arachide hypothèquent lourdement la production arachidière, dont les superficies stagnent, voire diminuent (Boye 1992 et Duruflé 1985 : 4). Par ailleurs, la baisse des prix réels au producteur a fortement contribué à la faiblesse de la production. Pour l'arachide, le prix réel au producteur a chuté de 40 % depuis l'indépendance à cause de la baisse tendancielle des prix mondiaux, de la fin des subventions, et de l'accroissement rapide des coûts des intermédiaires de la filière. Les premières analyses de la crise agricole qui inspirent les programmes d'ajustement ne soulignent pas la baisse des prix aux producteurs – en 1981 et 1984 leur revenu réel est à son niveau le plus bas depuis l'indépendance (Duruflé 1985 : 26) – qui procède de l'objectif de l'État d'approvisionner à bas prix les classes urbaines.

Ces analyses ne ciblent pas les enjeux de répartition des ressources entre les segments sociaux, si bien que les premières mesures de libéralisation n'enrayent en rien la stagnation de l'agriculture sénégalaise, ce qui entraîne une nouvelle récession en 1984 (Duruflé 1985 : 8-13). À partir du rapport Berg (Banque mondiale 1982), le diagnostic des IFI insiste sur le déséquilibre entre les termes de l'échange internes urbain/rural. Il souligne la tendance des régimes à subventionner les denrées alimentaires pour la population urbaine, en maintenant à un niveau artificiellement bas les prix aux producteurs. Les conséquences de cette baisse des revenus paysans sont multiples : recul de la production ou retrait de la commercialisation officielle, non remboursement des dettes, baisse de l'utilisation d'intrants et faiblesse de l'équipement.

Malgré l'inefficacité du secteur agricole, la dépendance extérieure et le poids démographique de la population rurale ont érigé la réforme de l'agriculture au rang de priorité de l'ajustement. Les mesures se concentrent sur la réduction des coûts, la libéralisation et le retrait de l'État, dans le but ultime de revaloriser les revenus paysans. Une politique d'incitation par les prix vise à augmenter la part de l'autofinancement des exploitations agricoles. Cette politique comprend le relèvement des prix des produits de base (sucre, huile, riz, farine), ainsi que l'augmentation des taxes et impôts indirects (Duruflé 1985 : 15). Une fois l'environnement juridique adapté, l'appui à l'émergence d'organisations de producteurs doit encourager la participation effective et la responsabilisation des populations rurales.

Ces objectifs sont affirmés par la Nouvelle politique agricole (NPA) de 1984, qui, étant donné le peu de marge de manœuvre dont dispose l'État soumis à la conditionnalité, est largement définie par les IFI et les agences bilatérales de coopération. D'inspiration libérale, elle réduit les instruments d'intervention de la puissance publique à une politique de prix : relèvement du prix de l'arachide au producteur et protection des céréales locales par la fixation du prix à la commercialisation du riz importé. Le désengagement de l'État doit se poursuivre sur l'ensemble des filières agricoles afin d'en réduire les coûts. Les effets attendus de ces politiques basées sur la libéralisation concomitante des prix d'approvisionnement et de commercialisation sont résumés dans le plan céréalier :

« Une stabilisation de la production arachidière à des niveaux supérieurs à 900 000 tonnes par an ; une accélération sensible des gains de rendement du mil-sorgho ; un fort dynamisme de la culture du maïs (de 107 000 T en 1986 à 200 000 T en 1995) ; un décollage très rapide de la production de riz irrigué (de 80 000 T de paddy en 1986 à 415 000 T en 1995) grâce à l'aménagement de 5 000 ha par an, un accroissement des rendements et des coefficients d'intensité des cultures ; un accroissement sensible des taux d'autosuffisance céréalière (de 52 % en 1986 à 75 % en l'an 2000) et un plafonnement des importations de riz à 340 000 T par an » (Duruflé 1995).

Les objectifs affichés pèchent par ambition, surtout dans un contexte d'austérité budgétaire. La contraction des dépenses de l'État se traduit en effet par la baisse continue de l'investissement public dans le secteur agricole sur une dizaine d'années, jusqu'à la dévaluation de 1994. De nouvelles aides sont alors consenties par les bailleurs de fonds pour faire face à ce choc externe (Christensen 1996). Malgré une allocation des investissements publics favorable au secteur agricole (entre deux tiers et trois quarts de ceux-ci), l'ajustement affecte considérablement les montants qui lui sont consacrés au cours de la période.

Etant donné l'échec de l'encadrement agricole, le désengagement de l'État se traduit par la suppression progressive de la subvention allouée aux Agences régionales de développement, lesquelles sont cantonnées à un rôle de suivi-évaluation. Cela conduit à un dégraissage massif de ces structures publiques. L'Office national de commercialisation et d'assistance pour le développement (ONCAD)<sup>8</sup> avait déjà été liquidé étant donné sa gestion corrompue et sa banqueroute financière (Caswell 1984 Mbodj 1992). La Société de développement et de vulgarisation agricole (SODEVA)<sup>9</sup> licencie alors 75 % de son personnel, et les autres sociétés de développement, même si elles ne connaissent pas des mesures aussi drastiques, se voient amputées d'une large part de leur personnel. L'encadrement du monde agricole cède la place à la vulgarisation des techniques afin de rendre les paysans plus autonomes. L'État ne fournit plus les machines ni les engrais ni les autres intrants, mais se borne à les rendre disponibles pour les achats au comptant.

La NPA insiste sur la responsabilisation paysanne vis-à-vis du crédit du fait de l'important endettement des filières. La ponction du revenu paysan a contribué à développer des réseaux parallèles de commercialisation et à systématiser le non remboursement des crédits. Ainsi l'accent est-il mis sur la responsabilité des débiteurs dans le cadre de la privatisation du crédit. Les errements constatés dans la gestion de la Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS) ont accéléré la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) ; l'État ne contrôle que la moitié de son capital, même s'il nomme le directeur et préside le conseil d'administration, où siègent les coopératives. Des fonds lui sont alloués par les bailleurs internationaux pour constituer son capital avant qu'elle ne se rémunère à partir des prêts octroyés.

C'est désormais le principe du profit qui guide les modes d'exploitation des groupes de producteurs comme du petit paysan. La privatisation s'étend à tous les acteurs : les producteurs privés, les intermédiaires et les commerçants, qui bénéficient des moyens de financement de la CNCAS, sont désignés comme les principaux agents du redressement des filières. C'est notamment pour faciliter l'accès au crédit que le Groupement d'intérêt économique (GIE), une structure juridique souple et non imposable, est instituée par une Loi en 1984. Les GIE sont un moyen commode de fonder des collectifs de producteurs ou encore de prestataires de services et ont pour vocation de se transformer en petites entreprises agricoles.

8. Cet office centralisait l'ensemble de la production arachidière pour sa commercialisation.

9. Il s'agit d'une agence régionale de développement, chargée d'assurer l'encadrement technique de la production dans le bassin arachidier.

Cependant, le GIE ne saurait être l'unique acteur du développement rural. Un rôle moteur est également dévolu à l'agro-industrie, chargée de dégager d'importants surplus pour la résorption des déficits externes. En effet, l'agro-industrie orientée vers les filières d'exportations doit permettre d'acquérir des devises et de restaurer l'équilibre de la balance des paiements. L'agro-industrie céréalière a également pour objectif la réduction significative de la dépendance alimentaire.

Les dernières priorités de la NPA sont la régénération des sols et la promotion d'une politique de l'eau. Celle-ci se résume à l'intensification des cultures pluviales dans le Sud, où les précipitations sont encore abondantes, et au développement de l'irrigation au Nord en réponse à la désertification accélérée de la région.

À l'heure où le Sénégal ne peut plus éviter un ajustement dicté par son environnement international, le but ultime des réformes prônées par les IFI est de s'attaquer aux principaux instruments de régulation de l'État, depuis l'administration des prix, l'encadrement du monde rural, jusqu'au contrôle des circuits de commercialisation. Néanmoins, ces mesures de libéralisation ne seront appliquées qu'avec parcimonie par les pouvoirs publics qui tentent de préserver leur marge de manœuvre politique. C'est pourquoi, les bailleurs de fonds, face à l'absence de signes de redressement, tentent au début des années quatre vingt-dix d'accentuer l'ajustement dans le secteur. Cette politique passe d'abord par la dévaluation du franc CFA, prévue depuis le début de la libéralisation, mais qui n'interviendra qu'en 1994.

Les nouvelles dispositions prendront forme en 1995 dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). Ce programme a été lancé pour aboutir les réformes de libéralisation à une période où les tensions entre les bailleurs et le Gouvernement du Sénégal s'exacerbent à cause de la faible implication de l'État dans leur mise en œuvre (Daffé et Diop 2004 : 102). Les réformes du PASA visaient à transférer aux producteurs les fonctions des entreprises publiques de développement rural après leur privatisation et à éliminer les subventions aux intrants et au crédit agricole. À l'arsenal de mesures de désengagement de l'État viendront donc s'ajouter des mesures d'intensification de la libéralisation des marchés des produits et des intrants (République du Sénégal 2000). La promotion des activités du secteur privé sur ces marchés était censée faire baisser les prix, tandis que le développement du secteur public devait se concentrer sur les activités de vulgarisation et de recherche. C'est dans la foulée de ce programme que la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP)<sup>10</sup> est supprimée, mais la privatisation des

---

10. La caisse, qui avait le monopole de l'importation et de l'exportation des produits agricoles, puis seulement du riz, en fixait les prix de manière discrétionnaire.

entreprises parapubliques n'interviendra que plus tard pour la CNCAS, la SONAGRAINES et la SODEFITEX ; la SONACOS n'est alors toujours pas privatisée.

Le PISA, qui est le volet investissement du PASA et avait pour priorités le financement de programmes d'amélioration de la production, de la sécurité alimentaire, des revenus et de préservation des ressources naturelles, étant donné la dégradation continue des terroirs. Ces mesures correctrices de la forme brutale de l'ajustement sont basées sur un relèvement des investissements dans le secteur rural pour surmonter le choc de la dévaluation, mais elles ne s'intégreront pas à une politique agricole (en tant que dispositif stratégique et cohérent susceptible d'articuler les politiques sectorielles et stratégies par filière), qui fait toujours défaut (GRS 1997). Par exemple, les liens entre pauvreté, productivité et dégradation des ressources ne sont aucunement abordés dans les stratégies de ces programmes.

Tout en constatant l'échec des réformes (la croissance annuelle du secteur agricole n'est que de 1,3 % sur la période 1990-1997), ce n'est qu'à partir de 1999 que l'État intègre dans son action les problèmes de pauvreté rurale. Les études de la direction de la Prévision et de la Statistique ont révélé que si un tiers des ménages sénégalais sont pauvres, les trois quarts des familles touchées par ce phénomène se situent en milieu rural. La lettre de politique de développement rural décentralisé s'attaque à ce problème à travers la décentralisation du développement rural. Cette initiative est révélatrice des impasses de la libéralisation pour remédier à la pauvreté, puisque les prérogatives de développement sont déléguées au niveau local, sans un transfert significatif des moyens.

### **Bilan transversal de l'ajustement agricole**

Après vingt ans de politique agricole libérale, on est en droit de se demander à quoi ont servi la NPA et ses succédanés. Avant l'heure des bilans, ne pouvait-on pas se demander si la libéralisation ne transformerait pas la rente publique en une rente privée ; si les gros producteurs, anciens bénéficiaires de la rente politique, ne seraient pas les seuls à pouvoir s'accommoder de la suppression des subventions aux intrants? Mbodj (1992) mettait alors en garde contre un renforcement des pouvoirs traditionnels au sein de la filière arachidière. Il entrevoyait déjà leur conversion en acteurs privés chargés de l'acheminement des intrants ou susceptibles de tenir un rôle de prêteurs pour des exploitants exclus du

crédit formel dont les taux bancaires (15 %) et l'apport personnel (20 %) étaient élevés.

En 1985, le producteur d'arachide a recours à moins de 30 % de l'engrais qu'il utilisait auparavant, déjà en dessous des quantités prescrites par les services agricoles (Mbodj 1992). Cet état de fait a incité les bailleurs de fonds à préconiser une subvention dégressive de 50 % sur cinq ans. Les premiers résultats de la NPA, qui semblaient prometteurs concernant l'arachide, ont été imputés aux bonnes conditions climatiques. Si responsabilisation il y a eu, elle s'est faite au détriment des rendements, puisque les consommations d'intrants et l'usage de la mécanisation ont reculé avec la suppression des avances destinées à la préparation des campagnes agricoles. La dichotomie entre une agriculture familiale et une agriculture capitalisée s'accroît. En 1989, le prix de l'arachide au producteur est inférieur à son niveau du début des années 1980, et le déficit de la filière est de 2 milliards de FCFA (Duruflé 1995). La production sur dix ans est même en baisse en 1996 (Duruflé 1996). La crise de l'approvisionnement s'est aggravée au cours de la fin des années quatre-vingt-dix. Même si l'arachide demeure la principale production nationale, à hauteur de 40 % de la valeur agricole annuelle, le caractère extensif de la culture de l'arachide et la baisse des rendements – 2,4 % entre 1980 et 1996 – ont largement contribué à augmenter la pauvreté dans le bassin arachidier (Dia 2000 : 131)<sup>11</sup>. Les chiffres officiels des années quatre-vingt-dix confirment cette tendance avec des rendements, en baisse d'environ 3 % (République du Sénégal 2000).

En outre, la production céréalière demeure très insuffisante, et le pays a toujours largement recours aux importations (République du Sénégal 1999 a). La sécurité alimentaire n'est même pas assurée pour les ruraux, dont les rations demeurent faibles en protéines. Pour les céréales, les prix aux producteurs semblent attractifs puisque le prix du riz importé demeure fixé largement au dessus de son cours mondial, mais il reste compétitif par rapport aux prix de revient des céréales locales. Par ailleurs, la rareté du crédit, au cours des premières années de privatisation, n'a pas permis de développer un marché rural de produits vivriers capable de satisfaire les besoins des citoyens, d'autant plus que les prix aux producteurs demeurent faibles, malgré leur relèvement (Duruflé 1995).

---

11. Selon I. Dia (2000 : 131 et suivants), les rendements à l'hectare des principales cultures (mil, sorgho, maïs, riz, haricot blanc, arachide et coton) montre une tendance générale à la baisse. De 3 à 5 % par an dans les zones de culture sous pluie, cette baisse est fortement entretenue par les déconvenues de la filière arachide. De 1988 à 1996, la production de ces différentes cultures et leurs rendements ont baissé en moyenne de 2,3 et 2,4 % respectivement par an.

En effet, en 1988, le prix du riz à la consommation, à Dakar, est passé de 160 à 130 FCFA ce qui ramenait le prix bord champ aux environs de 65 FCFA, compromettant l'équilibre des comptes de production (Duruflé 1995). Malgré la subvention dont a bénéficié le riz local pour faire face à la concurrence étrangère, celui-ci demeure difficilement compétitif et la production stagne à des niveaux faibles pour plusieurs raisons structurelles : l'irrigation par pompage demeure un mode de production coûteux et la forte mécanisation a tiré les coûts vers le haut, surtout depuis la dévaluation. La production de riz dans la vallée du fleuve Sénégal peine à décoller alors qu'elle a absorbé une grande partie des investissements publics de la période de libéralisation – autour de 60 % du PTIP (Christensen 1996 et République du Sénégal 2000). Les importations annuelles atteignent une moyenne d'environ 800 000 tonnes, entre 1994, année de la dévaluation du franc CFA, et 1999, tandis que la production locale plafonne à moins de 200 000 tonnes (République du Sénégal 2000).

Au-delà des enjeux clientélistes, qui ont en partie limité l'efficacité de certains investissements (Dahou 2004), la rentabilité de la filière est évidemment en question. Sur l'ensemble des années quatre-vingt-dix, les rendements n'augmentent que faiblement – 2 % environ par an – et la production baisse (République du Sénégal 2000). Malgré une progression récente, au-delà des 200 000 tonnes, la production est largement en deçà des objectifs d'autonomie céréalière, en dépit de gains de productivité non négligeables dans le fleuve Sénégal. Si le riz local est devenu compétitif par rapport au riz importé, notamment grâce à une taxe à l'importation (subvention indirecte de l'ordre de 15 FCFA/kg), la production rizicole ne représente encore que moins du quart des besoins du pays. En outre, tant que des problèmes de débouchés se poseront, les producteurs n'augmenteront pas significativement les superficies rizicoles.

Structurellement, la production des céréales pluviales a suivi le même mouvement que celle du riz. Ainsi les volumes de céréales produits restent trop faibles pour satisfaire l'ensemble des besoins nationaux. Les productions et les rendements du mil et du maïs connaissent une baisse tendancielle significative au cours des années quatre vingt dix (République du Sénégal 2000). La production de mil varie entre 600 000 et 800 000 tonnes et celle du maïs peine à atteindre à nouveau les 100 000 tonnes sur la même période (Touré 2002). Après la dévaluation, la décroissance de la production céréalière a entraîné une forte progression des importations de blé et de riz. Les surfaces et les rendements par habitant stagnent dans la longue durée (30 ans), et sont même décroissants au cours des années quatre vingt dix (- 2 %), tandis que la population continue de croître fortement (2,7 %).

La dévaluation n'a valorisé les céréales locales que de manière éphémère, et, bien que leur production ait sensiblement augmenté, elle est en

grande partie destinée à l'autoconsommation. Les facteurs climatiques restent déterminants pour une production à très grande majorité pluviale malgré le fait que la rentabilité des cultures sous pluie demeure supérieure à celle des cultures irriguées (Dia 2000 : 135) – phénomène qui contredit la politique d'investissement sur l'irrigation, qui concerne pourtant une minorité de producteurs – l'équipement des exploitations est resté sommaire, et les intrants sont très faiblement utilisés (GRS 1997). Il s'agit là de contraintes fortes qui limitent la rentabilité de l'agriculture.

En outre, aucune culture de rente n'est venue se substituer à l'arachide touchée par une crise de fond depuis les années soixante-dix. Malgré les efforts de l'État en faveur du coton sénégalais, la production est demeurée trop faible pour s'exporter de manière significative, contrairement à celle de ses voisins. Avec une production moyenne de 35 000 tonnes au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le coton peine à devenir une culture de rente alternative, malgré des relèvements récents dans la production, d'autant plus que les rendements demeurent assez faibles.

La production maraîchère n'a que très sensiblement augmenté en dix ans puisqu'elle est passée de 150 000 tonnes en 1986 à 175 000 tonnes en 1996 (Seck 1997)<sup>12</sup>. Néanmoins, aujourd'hui le Sénégal reste importateur net de produits maraîchers, malgré la rentabilité importante de ce type de spéculations.

Si le secteur primaire contribue encore à hauteur de 20 % du PIB, cela n'est que la conséquence du dynamisme de la pêche et de l'élevage et non de l'agriculture, dont la part du PIB est passée de 13 % à 9 % au cours de la décennie quatre vingt dix (FAO 2000). Le sous-secteur de l'élevage (qui représente environ 35 % du PIB du secteur primaire et 6 à 7 % du PIB total) a connu une croissance moyenne d'environ 4,2 % entre 1995 et 1998. La pêche, pour sa part, comble une grande part des besoins alimentaires en protéines et semble de son côté avoir tiré un grand profit de la dévaluation et des subventions indirectes de l'État à travers la défiscalisation des moteurs et carburants – le secteur pêche représente 13 % du PIB du secteur primaire et a cru de 7,8 % sur la période 1995-1998 (République du Sénégal 2000).

L'ajustement agricole n'est pas loin d'avoir été une opération blanche puisque la baisse de la production agricole par tête n'a pu être enrayée après vingt ans de réformes. Si le rééquilibrage des prix relatifs urbain/rural a été significatif, cela n'a pas permis le relèvement des revenus agricoles réels<sup>13</sup>, même si, à cette période, l'économie nationale

---

12. En revanche, la filière semble avoir tiré profit de la dévaluation, puisque les productions maraîchères ont atteint 256 milles tonnes en 2001 (Wade 2003).

13. Qui plus est la faible élasticité des productions agricoles aux variations de prix, qui avait été anticipée (Duruflé 1985: 47), s'est en partie vérifiée (Boye 1992).

était encore en partie protégée des variations à la baisse des prix internationaux de la production agricole. Avec des équipements indigents et un autofinancement très faible, les paysans demeurent dans l'incapacité de réaliser les investissements nécessaires à la stabilisation de leur production. S'il faut mettre à l'actif de la NPA la réduction des déficits publics par la suppression des sociétés d'État ou les licenciements massifs en leur sein, l'augmentation des productions ne s'est pas avérée durable, et la productivité a considérablement diminué. Les consommations d'intrants sont en effet en baisse constante depuis le début des mesures de privatisation (Dia 2000 : 132). L'échec est manifeste ; la politique publique s'est orientée vers des choix contraires à ceux qui auraient pu enrayer la crise des terroirs les plus dégradés. La cartographie de la pauvreté produite dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2001) révèle que la répartition des investissements publics a privilégié les zones les moins touchées par la pauvreté.

La petite exploitation familiale est très menacée, alors qu'elle emploie la majorité des petits producteurs (600 000). Elle se paupérise : la baisse des revenus ruraux, consécutive à la disparition des subventions en intrants, a entraîné une dégradation des conditions de vie et une montée de la pauvreté rurale. Le revenu rural annuel moyen de deux tiers des ménages ruraux est inférieur à 600 000 FCFA et la majorité de ces revenus provient de sources non agricoles (République du Sénégal 2000). Le diagnostic de la pauvreté réalisé par la DPS a montré que l'accès aux biens publics est particulièrement mauvais pour les ménages ruraux. Ainsi, les taux d'électrification ne sont que de 5 % en milieu rural contre 50% en milieu urbain (République du Sénégal 1999). En outre, l'analphabétisme touche une grande partie des exploitants agricoles : dans les régions rurales les taux d'alphabétisation sont au dessous des 30 % (DSRP 2001). En ce qui concerne l'accès à la santé primaire, moins de 35 % des populations de ces régions disposent d'un dispensaire à moins d'un kilomètre (DSRP 2001). Les coûts des investissements en capital humain étant presque entièrement pris en charge par les ménages ruraux, ils sont dans l'incapacité d'investir dans leur activité de production, ce qui explique des taux d'autofinancement très bas.

La crise économique et financière de l'agriculture sénégalaise s'accompagne d'une crise de la durabilité sociale du mode de production en vigueur, et de la durabilité environnementale. La malnutrition touche une grande partie des populations rurales, avec des consommations en protéines animales particulièrement faibles, et tend à se concentrer davantage dans le Sud (DSRP 2001).

Aujourd'hui, il paraît difficile de parvenir à un développement du secteur sans appuyer l'exploitation familiale dans la mesure où elle occupe la grande majorité des terres exploitables et concerne pratiquement

l'ensemble des producteurs. Si l'agriculture paysanne a été contrainte de se cantonner à une exploitation extensive dispendieuse en ressources naturelles, du fait des besoins d'investissement qui la caractérise, celle-ci peut aussi servir de moteur à l'intensification agricole. Ce scénario pourrait être réaliste dès lors cette dernière pourra s'appuyer sur des infrastructures et une micro industrie rurale, mais elle devra surtout compter sur une augmentation significative des prix réels des produits agricoles.

### **De l'équité des politiques agricoles**

Face aux piètres résultats socio-économiques de l'ajustement dans le secteur agricole, il était indispensable de réaliser une analyse serrée des réformes dans les secteurs stratégiques et dans les filières privilégiées par la politique publique afin de mieux identifier les raisons de cet échec. En outre, il était crucial d'effectuer une analyse critique de l'ajustement du secteur pour participer aux débats sur la réorientation de la politique agricole du Sénégal dans le cadre de sa nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle cet ouvrage est divisé en deux parties. La première tente d'approfondir l'étude des problèmes transversaux de l'ajustement agricole. Ainsi, cette analyse aboutit à une recherche rétrospective, mais néanmoins susceptible de guider les réformes à venir. Elle interroge deux aspects essentiels de la politique agricole : le rôle et l'avenir des organisations paysannes de production, ainsi que la question foncière. Enfin l'examen des politiques commerciales permet d'effectuer une analyse en termes d'économie politique de l'ajustement agricole. La deuxième partie se penche de manière minutieuse sur les filières considérées par l'intervention publique comme le socle de la production du secteur agricole au cours des vingt dernières années – arachide, coton, riz et élevage. L'analyse porte sur les difficultés rencontrées par les mesures de redressement de ces filières et l'évaluation de leurs performances en termes d'équité.

#### *Les organisations paysannes face au défi de la libéralisation*

Après s'être structurées sur une base revendicative et syndicale, les organisations paysannes n'ont pu prendre le relais de l'État dans la gestion des services aux producteurs. Mal préparées à affronter les enjeux de la libéralisation et de la globalisation du secteur agricole, elles ont buté sur un contexte de rationnement des financements publics, sans bénéficier

d'un accès suffisant au crédit et à des programmes de formation adaptés. Ce bilan contrasté est présenté par Cheikh Oumar Bâ et Céline Vandermotten qui témoignent des difficultés institutionnelles des organisations paysannes face à la diversité des partenariats et des prérogatives issus de la libéralisation. Ils analysent également la participation du mouvement paysan à l'élaboration de la politique agricole du Sénégal, et la prise en charge de certains de ses domaines. Les organisations paysannes ont pris conscience de leur nouveau rôle suite au désengagement de l'État, au point de devenir un groupe de pression actif. Si le Conseil national de concertation des ruraux (CNCR) oscille entre conflit et coopération dans ses rapports avec l'État, il n'en demeure pas moins capable d'influencer les politiques gouvernementales à l'échelle nationale, voire régionale. Cette capacité d'action est visible autant au niveau institutionnel, dans le cadre de l'élaboration de la Loi d'orientation agricole et sylvo-pastorale ou dans le lobbying pour la promotion de l'exploitation familiale, qu'au niveau du terrain, à travers l'appui à l'exploitation familiale ou à la filière arachide.

#### *Les ambiguïtés d'une réforme foncière*

Selon la Banque mondiale (2003) et les différents bailleurs de fonds, l'échec de la NPA est imputable à l'absence de réforme foncière. La privatisation de la terre serait une opportunité pour une modernisation de l'agriculture, une meilleure capitalisation et une augmentation des rendements de production. Après avoir procédé à l'évaluation de la Loi sur le domaine national, Tarik Dahou et Abdourahmane Ndiaye offrent des arguments susceptibles d'être pris en compte dans la redéfinition de la politique foncière dans le cadre de la Loi d'orientation agricole et sylvo-pastorale. Ils mettent l'accent sur les dangers, en termes d'accroissement des inégalités, qui pourraient résulter d'une privatisation non contrôlée, voire non corrigée par l'État. Les risques encourus par les petits producteurs doivent d'autant plus être considérés que les gains attendus de l'agrobusiness sont plus qu'hypothétiques. Les auteurs soulignent les exemples où les réformes foncières ont accéléré la course à la terre, et évincé une partie du paysannat de l'accès à la terre, sans pour autant susciter une hausse significative des rendements.

#### *L'économie politique du secteur agro-alimentaire*

Il était indispensable de se pencher sur les dynamiques commerciales car ces dernières sont devenues un enjeu majeur pour le développement de l'agriculture. Benoit Faivre-Dupaigre analyse les impacts des poli-

tiques de libéralisation commerciale. Il souligne que l'ouverture des marchés agricoles ne s'est faite que très progressivement, et n'a été effective qu'à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix et qu'une palette d'instruments de protection a pu être maintenue par l'État sénégalais. Cette analyse prouve que l'État ne peut « se défaire » sur l'environnement international pour expliquer ses choix au niveau de la politique agricole. Par la suite l'auteur montre qu'avec les cycles de l'Uruguay et de Doha l'environnement international est devenu plus pesant et que les négociations de la politique commerciale ont été plus ardues. Il décrypte toutefois les choix économiques réalisés à partir d'une analyse des négociations sur la libéralisation et la protection des filières nationales. Cela le conduit à identifier les segments sociaux privilégiés par les choix publics au cours des années récentes de libéralisation des marchés agricoles, à savoir les citadins et les importateurs.

### *L'impasse de la filière arachidière*

L'analyse des filières privilégiées par la NPA commence par la filière arachidière. La chute des cours internationaux et la gestion clientéliste de la filière ayant sonné le glas de la « monoculture » de l'arachide dès la fin des années soixante-dix, les interventions de l'État se sont largement orientées vers celle-ci. En l'absence de culture de rente alternative la filière arachidière devait connaître des réformes afin de stabiliser les ressources monétaires des ruraux. Carlos Oya montre que non seulement l'investissement a été réduit drastiquement, mais aussi que les réformes d'ajustement ont bien été appliquées dans la filière, sans toutefois avoir des effets significatifs sur sa restructuration, alors que la pauvreté rurale n'a cessé de croître dans le bassin arachidier traditionnel. L'analyse poussée des impacts de l'ajustement sur l'ensemble des producteurs révèle des différenciations accrues au sein de la paysannerie. L'auteur insiste sur les mutations intervenues dans le secteur de la commercialisation des engrais, pesticides et semences en montrant que la libéralisation rend encore plus vulnérables les petits producteurs. Il confirme les prédictions de Mbodj (1992) qui entrevoyait, au moment de la libéralisation du secteur arachidier, la transformation de la rente publique en une rente privée, profitant essentiellement aux gros producteurs.

### *Vers une « renaissance cotonnière » ?*

En dehors des interventions pour réorganiser la filière arachidière, l'État a tenté de promouvoir une autre culture de rente. Le coton s'est

imposé comme un choix stratégique étant donné les capacités de transformation dont est doté le pays. Néanmoins, la culture du coton tarde à s'imposer comme une culture majeure, y compris dans les zones de production traditionnelles. La production sénégalaise demeure à des niveaux très en deçà des autres pays situés sur la même zone climatique, notamment le Burkina Faso et le Mali. Malgré les investissements conséquents qui ont été réalisés lors de la période de libéralisation, la filière a tardé à se restructurer. Eric Hazard montre, que suite à une insuffisante prise en compte des intérêts des producteurs et à une absorption des bénéfices de la filière par les structures publiques, la production s'est effondrée. Il situe toutefois les débats dans le cadre d'une production qui commence à peine à progresser dans un contexte international difficile, marqué par des prix planchers historiquement bas. Considérer en l'état actuel des choses, que la filière coton peut constituer une alternative crédible à la panne de la filière arachide relève d'un optimisme excessif. Si les espaces de concertation se sont élargis, les problèmes liés au manque d'investissements publics, et l'absence de garanties pour des surplus durables hypothèquent les performances futures de la filière.

### *Le riz dans la vallée : chronique d'un échec annoncé ?*

Pour poursuivre ce bilan sectoriel, il était indispensable d'analyser la filière rizicole, qui a absorbé la grande majorité des financements publics au cours de la libéralisation. Alors qu'elle a été choisie comme fer de lance de la politique d'autonomie céréalière, les acteurs de la filière ont peu répondu aux incitations de la politique libérale. La filière a même été citée, depuis 1995, comme exemple de libéralisation aboutie, avec un désengagement de l'État continu et une privatisation de l'ensemble des segments, l'intervention publique se limitant progressivement à une subvention indirecte par la taxation du riz importé. Néanmoins, ces réformes se sont traduites par un échec cuisant. Tarik Dahou décrit l'incapacité des réformes à dynamiser l'ensemble des acteurs de la filière, dont la production a crû sous le seul effet des subventions. Dans un deuxième temps, si la productivité s'est élevée, cela s'est fait aux dépens des superficies, qui elles ont régressé, la production ne progressant au total que faiblement. En outre, ces performances dans les rendements cachent des différenciations accrues ainsi qu'un déficit de sécurisation des petits producteurs. Autrement dit, les réformes d'ajustement ont faiblement renforcé les capacités de production et ont eu des effets néfastes en termes d'équité.

*L'impact de la croissance de l'élevage sur les revenus des producteurs et sur l'environnement ?*

La dynamique de la filière de l'élevage, qui contraste avec les maigres performances des filières agricoles mérite un examen attentif. Fatou Lô Planchon et Oussouby Touré montrent que l'élevage a en effet connu une forte croissance durant la phase de libéralisation, notamment après la dévaluation. Les auteurs proposent un examen des différents segments de la filière qui permet d'expliquer cette croissance, tout en révélant l'aspect contrasté de cette dynamique. Si une certaine intensification voit le jour dans les zones urbaines et périurbaines, la majorité de la production demeure extensive et bute sur la raréfaction des ressources naturelles. Ainsi, dans les zones rurales l'élevage extensif demeure marqué par un accès difficile aux ressources et un accès limité aux infrastructures et aux biens publics. La pauvreté touche de manière aiguë la frange d'éleveurs qui pratiquent la transhumance. Ce groupe social voit ses espaces de parcours se rétrécir du fait d'une expansion insuffisamment régulée des terres agricoles. Si cette croissance déséquilibrée de la filière élevage se poursuit, comment des pratiques d'élevage durable peuvent-elles s'affirmer dans les terroirs traditionnels ?

## **Conclusion**

Les contributions réunies dans ce volume montrent que la Nouvelle politique agricole s'est soldée par un échec. Celui-ci tient autant aux mesures des pouvoirs publics, qui n'ont pas toujours favorisé l'ensemble des producteurs, qu'aux mesures de privatisation elles mêmes dont seule une minorité de producteurs a pu tirer profit. La croissance de la production agricole a été négative de 1995 à 1998, c'est-à-dire pendant la phase intensive de l'ajustement, alors que le secteur primaire ne croissait plus qu'à moins de un pour cent. De tels résultats constituent un défi à l'esprit des réformes de libéralisation, étant donné que le rééquilibrage des prix et le désengagement de l'État étaient censés dynamiser le secteur et le mettre sur la voie d'une croissance durable. Malgré les subventions accordées par les bailleurs de fonds pour atténuer le choc du changement de parité, l'agriculture s'est avérée incapable de se redresser.

Les problèmes structurels demeurent et ne pourront disparaître par le simple jeu du marché, ce qui révèle l'inefficacité de la politique soutenue au Sénégal par les institutions de Bretton Woods depuis vingt ans. Le secteur agricole reste confronté à plusieurs contraintes, dont « la dégradation

continue des terroirs, les risques climatiques – en plus de leurs effets directs sur la production ces derniers ont des effets induits notamment sur le comportement des agriculteurs qui optent pour des systèmes culturaux conservatifs et à faible rendement –, les insuffisances du cadre politique et institutionnel, les difficultés d'accès aux services de base et aux marchés locaux, régionaux et internationaux, les déséquilibres en matière d'investissement (par secteur et par région) » (République du Sénégal 2000). Or, ces enjeux interpellent directement l'État et son rôle de promoteur d'une action publique volontariste garantissant un environnement adéquat pour permettre au producteur de générer des marges suffisantes dans son activité.

Une politique d'aménagement du territoire, une politique de construction d'infrastructures ainsi que des réformes structurelles dans le secteur agricole sont du ressort de l'État, appelé désormais à jouer le jeu de l'interventionnisme pour entraver les mécanismes de génération de pauvreté qui sévissent dans le monde rural. Il appartient également à l'État d'orienter ses choix de politique publique et ses investissements vers les petites exploitations qui abritent la majorité des producteurs et qui occupent la quasi-totalité des terres exploitables. Cette stratégie est une nécessité, dans la mesure où l'investissement direct étranger est quasi nul dans le secteur agricole, et l'expérience ouest africaine montre que les investissements privés ne se développeront pas en l'absence de subventions publiques importantes (Bélières *et al.* 2002). D'autant plus que les petites et moyennes exploitations peuvent parfaitement atteindre une intensification accrue de leur production, si elles accèdent à des opportunités d'investissement et produisent dans un environnement un peu plus sécurisé en termes de débouchés (ainsi que cela est ou a été le cas pour les agricultures du Nord ou des pays émergents).

Dans le contexte actuel, l'État est placé devant ses responsabilités face aux citoyens ruraux. En effet, les enjeux posés dans les revendications d'équité des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ouvrent des marges de manœuvre nouvelles aux gouvernants dans leur négociation avec les institutions de Bretton Woods. Même si le triptyque libéralisation, privatisation et stabilisation demeure un pilier des accords signés entre les IFI et l'État, les normes de réduction de la pauvreté ainsi que les objectifs stipulés dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) ne pourront rester lettre morte sous peine de saper définitivement la légitimité du pouvoir de l'État. En outre, l'infléchissement des politiques des institutions de Bretton Woods ouvre des marges budgétaires nouvelles, notamment avec l'initiative PPTE (Pays pauvres et très endettés) ainsi que l'annulation de la dette des pays pauvres acquise au sein du G8. En effet, les nouvelles stratégies internationales, en privilégiant l'aide budgétaire, renforcent les capacités financières des pouvoirs publics. Ces nouvelles marges de manœuvre doivent être employées à

construire un environnement propice au développement rural, sous peine de voir les gouvernants subir le désaveu des populations rurales.

## Bibliographie

- BANQUE MONDIALE, 1993, *Sénégal. Examen des dépenses publiques*, Washington, Banque mondiale.
- , 1982, *Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara, programme indicatif d'action*, Washington, Banque mondiale.
- , 2003, *Des politiques foncières pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté*, Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement, Washington, Banque mondiale.
- BÉLIÈRES J-F., BOSCH P-M. et LOSCH B., 2002, *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'ouest dans un contexte libéralisé ?*, IIED, dossier n°113, octobre.
- BOYE F., 1992, « Les mécanismes économiques en perspective », in Diop (ed.), pp. 39-94.
- CASWELL N., 1984, « Autopsie de l'ONCAD », *Politique africaine*, n° 14, pp. 39-73.
- CHRISTENSEN G., 1996, *Sénégal : Investissement public dans le secteur agricole*, Unité de politique agricole.
- CRUISE O'BRIEN D., 1975, *Saints and politicians. Essay in the organization of a Senegalese peasant society*, Cambridge University Press.
- DAFFÉ G. et DIOP M.C., 2002, « Réformes économique et environnement institutionnel : la politique industrielle et commerciale », in Diop M.C. (ed.), *Gouverner le Sénégal*, Paris, Karthala, pp. 95-128.
- DAHOU T., 2004, *Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*, Paris, Karthala et Enda Graf Sahel
- DIA I., 2000, « Pour un développement agricole et rural durable », in Dieng A. A. (ed.), pp. 110-203.
- DIENG A. A. (ed.), 2000, *Le Sénégal à la veille du troisième millénaire*, Paris, L'Harmattan/Forum du Tiers Monde.
- DIOP M.C. & Diouf M., 1990, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala.
- DIOP M.C. (ed.), 1992, *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA.
- , 2002, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala.
- , 2002, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala.
- , 2004, *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala.
- DURUFLÉ G., 1985, *Déséquilibres structurels et programme d'ajustement*

- structurel, Rapport de synthèse*, Ministère des relations extérieures coopération et développement, République Française, Paris.
- 1995, « Bilan de la Nouvelle Politique Agricole au Sénégal », *Review Of African Political Economy*, n° 63, pp. 73-84
- 1996, *Tendances, contraintes et perspectives de l'agriculture Sénégalaise*, document de réflexion stratégique, multigr.
- FOLTZ W., 1977, « Social structure and political behavior of Senegalese elites », in SCHMIDT and al. (eds), *Friends, followers and faction. A reader in political clientelism*, Berkeley, university of california press, pp. 242-250.
- GELLAR S., 1987, « Circular 32 revisited », in WATERBURY J. and GERSOVITZ M. (eds), *Political economy of risk and choice in Senegal*, London, F. Cass 1987.
- Groupe de Réflexion Stratégique (GRS), 1997, *Orientations et stratégies pour une agriculture sénégalaise compétitive et durable. Rapport provisoire du groupe de réflexion stratégique à Monsieur le ministre Robert Sagna, ministre d'État, ministre de l'Agriculture*, Dakar, août 1997, 46 p.
- MBODJ M., (1992), « La crise trentenaire de l'économie arachidière », in Diop M. C., (ed.) *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA, pp. 95-135.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2001, *Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté*.
- 2000, *Proposition de document de stratégie opérationnelle et plan-cadre d'actions du secteur agricole [document provisoire]*, volume 1.
- 1999, *Lettre de politique de développement rural décentralisé*, Ministère de l'agriculture.
- 1999 (a), *Stratégie nationale de sécurité alimentaire au Sénégal [Version provisoire]*, Dakar, mars, 2 tomes, ministère de l'Agriculture-FAO.
- SCHUMACHER E.J, 1974, *Politics, bureaucracy and rural development in Senegal*, Berkeley, University of California Press.
- SECK T.A., 1997, *La banque mondiale et l'Afrique de l'Ouest, le cas du Sénégal*, Paris, Publisud.
- TOURÉ E.H.S.N., 2002, « Tendances et perspectives de l'agriculture », in Diop M.C. (ed.), *La société Sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 189-226.
- TOURÉ M., 1985, *Politique d'ajustement économique et financier*, communication au Conseil national du Parti socialiste sénégalais, Dakar 11 mai 1985.
- WADE I., 2003, *Information et coordination dans les filières maraîchères au Sénégal*, mémoire de DEA, ENSAM/Université de Montpellier I, 85 p.

Dahou Tarik (2008)

Introduction : les réformes de libéralisation agricole au Sénégal

In : Dahou Tarik (ed.). *Libéralisation et politique agricole au Sénégal*

Dakar (SEN) ; Paris : CREPOS ; Karthala, p. 5-24.  
(Hommes et Sociétés)

ISBN 978-2-8111-0223-4